

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue Principale, le 17 juillet 2008 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Francine Talbot, Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière adjointe, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-07-213

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CAMION INCENDIE
4. CHEF INCENDIE
5. EMPLOYÉS POUR REMPLACER LES VACANCES
6. GÉNIVAR
7. TERRE EN SURPLUS
8. AUTRES ITEMS :
 - Plainte
 - Gravier
 - Garage municipal
 - Fête 5 septembre

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SESSION

3. CAMION INCENDIE

2008-07-214

Considérant que le 9 juillet dernier, lors d'une pratique des pompiers, il y a eu bris mécanique sur le camion incendie ;

Considérant que les dommages sont couverts par l'assurance de la municipalité avec une franchise de 2 500.\$;

Considérant que l'ajusteur d'assurance, Monsieur Jean Turcotte, est passé au garage Pierre Bilodeau, en présence du maire ;

Considérant que l'ajusteur, Monsieur Jean Turcotte, évalue les réparations plus importantes que la valeur du camion incendie et que ce dernier est hésitant à faire exécuter les réparations ;

Considérant que demain, il y aura communication avec Monsieur Turcotte afin d'avoir la réponse définitive ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de demander à l'assureur de garder ce camion incendie et de faire les réparations nécessaires ou, suite à l'offre que Monsieur Turcotte fera pour l'acquisition d'un nouveau camion, une rencontre est prévu afin de prendre une décision finale.

4. CHEF INCENDIE

2008-07-215

Considérant que Monsieur Simon Bilodeau a remis sa démission en tant que chef d'incendie, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Richard Gosselin comme chef pompier et directeur des incendies.

EMPLOYÉS POUR REMPLACER LES VACANCES

2008-07-216

Considérant que nous sommes dans la période de vacances pour les employés ;

Considérant que les travaux continuent dans les rues Boutin, Ennis et Pelchat ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Gérard Coulombe, comme chauffeur journalier, ainsi que Monsieur Jean-Claude Bilodeau, comme journalier.

5. GÉNIVAR :

2008-07-217

Considérant que Monsieur Martin Lacombe, de la firme Génivar,

suggère fortement que la municipalité fasse le contrôle qualitatif des sols et des matériaux concernant les travaux des Rues Boutin, Ennis et Pelchat ;

Considérant que la firme LVM Technisol a fait une proposition d'honoraires et de dépenses pour ce projet pour un montant de 4 969.00\$ (taxes en sus) ce montant comprend 6 visites de 4 heures au chantier, plus des essais en laboratoire et essais de masse volumique de référence ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme LVM Technisol à raison de 4 visites de 4 heures au chantier ainsi que les autres dépenses décrites à la proposition ce qui aura pour conséquence de réduire la facture d'environ 1 000.\$.

6. TERRE SURPLUS

Considérant qu'il y a un projet de construction d'un immeuble de 8 logements à St-Honoré et qu'il y a des contracteurs d'excavation qui téléphonent à savoir s'il y a des surplus de terre lors des travaux d'excavation et si la municipalité a des endroits pour déposer les surplus ?

Les élus acceptent que le surplus soit déposé au rang 6 au site de la municipalité ou selon les besoins de l'inspecteur municipal.

7. AUTRE ITEMS :

- **Plainte Mme Ginette Demers**

Madame Demers est passée au bureau et demande que le règlement sur les nuisances soit respecté. Alors, l'inspecteur municipal devra livrer une copie du règlement chez DM Breton.

- **Gravier**

Monsieur Yvon Grondin offre du gravier au coût de 80.00\$ du voyage.

Après discussion, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'accepter ce gravier à ce prix à condition que le matériel soit accepté par la firme LVM Technisol, qu'un calcul soit fait afin de vérifier le coût d'un voyage si le camion de la municipalité transporte de ce matériel.

- **Garage municipal**

Monsieur Richard Vermette fait mention qu'il est allé prendre les mesures les fenêtres à changer au garage municipal ainsi les mesures de la tôle à installer. Le magasin A. Champagne fournira les prix pour la réunion de travail, le 29 juillet prochain.

- **Fête du 5 septembre**

Monsieur Luc Poulin fait mention que la fête familiale avec feux

2008-07-218

d'artifices en partenariat avec la municipalité et toutes les entreprises de la localité aura lieu cette année le 5 septembre prochain à l'aréna. De plus, cette année, il y aura une parade de tacot pour les jeunes, des chars allégoriques avec les commerces et les industries qui s'afficheront pour de l'emploi ou pour leur fabrication. Cette parade se tiendra à 17h30 dans les rues : Mercier, Poulin, Bellegarde, Ennis et rang 9.

Monsieur Poulin demande si la municipalité s'occupe du volet publicitaire comme l'an dernier.

En conséquence, il est proposé par M. Richard Vermette, appuyé de Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense publicitaire pour cette fête, de plus considérant qu'il y aura une parade, la Sûreté du Québec sera avisée de cette activité et la sécurité se fera en collaboration avec le Service incendie.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

9. CLÔTURE DE LA SESSION

2008-07-219

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 20 h 40.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS. ADJOINTE